

**Séance du Conseil de Ville  
du 29 mai 2017, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 27 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 26 du 24 avril 2017
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :  
- Mme Carina Mouzo Valiña, ainsi que son époux M. Paulo Duarte Farias, et leurs enfants Logan et Kylian Duarte Mouzo
6. Rapport d'activités de la Commission de gestion et de vérification des comptes pour l'année 2016
7. Crédit-cadre de Fr. 900'000.- pour les travaux d'assainissement et de rénovation des fontaines municipales en Vieille Ville
8. Crédit de Fr. 876'000.- pour l'utilisation de la provision équivalente à la Fondation pour le Théâtre du Jura pour la réalisation de la salle de spectacles
9. Crédit de Fr. 110'000.- pour le remplacement de la passerelle de Morépont par un ouvrage provisoire
10. Développement du postulat 4.03/17 - "Repenser l'accueil et le parcage à la Place de l'Etang", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit
11. Développement du postulat 4.04/17 - "Création d'une médiathèque de la Ville de Delémont", PDC-JDC, M. Claude Chèvre
12. Réponse au postulat 4.10/16 - "Pour une Vieille Ville qui vit", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer
13. Réponse à la motion 5.14/16 - "Limiter le trafic de transit par les routes de desserte", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
14. Réponse à la motion 5.15/16 - "Pour une gestion durable du patrimoine foncier", CS•POP•Verts, M. Toufiq Ismail-Meyer
15. Réponse à la question écrite 2.01/17 - "Tarif des cartes journalières CFF", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
16. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Jude Schindelholz**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite du décès de M. Dominique Nusbaumer, conseiller de ville PDC-JDC, il adresse ses sincères condoléances à la famille et invite l'assemblée à observer une minute de silence.

## 2. **APPEL**

### ***Conseil de Ville***

41 membres sont présents.

### ***Conseil de Ville***

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Christophe **Günter**, 2<sup>e</sup> vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Karen **Chevrolet**, Blaise **Christe**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Renaud **Ludwig**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Yvonne **Plumez**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Mansouratou **Sokpolie**, Diego **Tomaselli**, Christian **Wirz**.

#### Sont excusés et remplacés

Mme Rébecca Lena est remplacée par M. Laurent **Crevoisier**

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Khelaf **Kerkour**

M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

Mme Lydia Schwyzer est remplacée par Mme Colette **Petit**

M. Alphonse Poupon est remplacé par Mme Marie Jeanne **Pont Moritz**

M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Kathleen **Gigon**

#### **Conseil communal**

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

#### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Olivier **Caillet**, huissier

### 3. PROCÈS-VERBAL NO 26 DU 24 AVRIL 2017

Le procès-verbal no 26 du 24 avril 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

### 4. QUESTIONS ORALES

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, relevant les déprédations commises en ville de Delémont, notamment le feu aux poubelles, souhaite savoir si la situation a évolué depuis la prise de mesures par le Conseil communal, comme relaté dans la presse.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que les auteurs des incendies de poubelles ont été récemment appréhendés. Il précise que les caméras de surveillance installées en ville permettent d'interpeller les auteurs en cas de délit, même si la Municipalité n'a le droit d'accéder aux images qu'en cas de plainte. D'autre part, le mandat confié à l'entreprise de sécurité porte ses fruits, en particulier en Vieille Ville, et sera renouvelé.

**M. Blaise Christe** est satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, demande des informations quant à l'état d'avancement du projet de déchèterie, accepté par Delémont et encore en votation dans d'autres communes. La Ville dispose-t-elle d'une alternative si ce projet devait échouer ?

**Mme Françoise Collarin** indique que huit communes doivent encore se prononcer jusqu'au 30 juin sur l'utilisation des fonds du syndicat. De même, la position des communes sur l'adhésion à la déchèterie est attendue, sachant que le maintien de l'émolument de Fr. 27.- est conditionné par l'adhésion de 62 % de la population à ce projet. Le comité du syndicat mènera la réflexion qui, le cas échéant, s'imposera début juillet et informera sur les démarches envisagées.

**M. Dominique Baettig** est satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, dans le cadre du regroupement de la Maison de l'Enfance sur le site de la Mandchourie, indique que la Ville a mis au concours deux postes de responsables, de 80 % et 60 %, l'équipe de direction actuelle comprenant une directrice et quatre responsables. M. Chételat s'étonne de la stratégie communale, vu que parmi les quatre responsables, une collaboratrice achèvera sous peu sa formation de directrice d'institution sociale demandée par l'ancienne directrice et une seconde débutera en

2018 une formation similaire, validée par le Conseil communal. Il regretterait que la Ville nomme des personnes ne bénéficiant pas des formations requises, alors que des collaboratrices formées occupent déjà les postes en question.

**Mme Esther Gelso** précise que la formation de directrice en cours a été sollicitée par la collaboratrice et non exigée par la Ville. Elle confirme la volonté de rationaliser le service, d'où la détermination de deux postes de responsable pour les groupes préscolaire et scolaire. Le regroupement des différentes entités facilitera le fonctionnement de l'institution et la communication. Par ailleurs, Mme Gelso souligne la protection dont bénéficient les fonctionnaires communaux, entre autres les droits acquis. De même, la Ville proposera aux collaborateurs âgés de plus de 50 ans une autre fonction. Le Conseil communal effectuera les choix les plus judicieux par rapport aux personnes et aux postes offerts dans la nouvelle organisation de la Maison de l'Enfance.

**M. Pierre Chételat** n'est pas satisfait.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, rappelant sa motion 5.12/15 - "Quotité d'impôt : Un outil au service du ménage communal et de la dette avant d'être un argument électoraliste !", visant à définir une stratégie de gestion de la dette, demande si le rapport de l'étude confiée à la fiduciaire sera prochainement disponible, comme proposé en son temps.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Conseil communal n'a pas encore pu prendre connaissance du rapport mais qu'il sera prochainement transmis, une fois les destinataires déterminés (CGVC, auteur de la motion, notamment).

**M. Julien Crevoisier** est satisfait.

**M. Toufiq Ismail-Meyer**, CS•POP•Verts, demande de publier sur le site internet de la Ville, le dimanche soir, les résultats des votations populaires.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le document est publié à la fin de chaque dépouillement. En l'occurrence, les résultats de la votation du 21 mai ont été publiés sur le site internet en début d'après-midi.

**M. Toufiq Ismail-Meyer** est satisfait.

**M. Christophe Günter**, PLR, s'inquiète de l'image que confèrera à Delémont l'installation des Gens du voyage à la jonction autoroutière Delémont-Est, décidée par le Gouvernement jurassien. La Ville a investi dans la ZARD, zone destinée à l'accueil de nouvelles entreprises, qui pourraient être incitées à s'installer ailleurs. Quelle est la position de l'Exécutif et interviendra-t-il auprès du Canton pour empêcher cet aménagement ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique qu'à la demande du nouveau Gouvernement jurassien, les communes jurassiennes ont signé une charte leur demandant de réserver le meilleur accueil aux propositions du Canton s'agissant des sites pour les Gens du voyage. Le Conseil communal regrette le manque de concertation du Gouvernement, ayant souhaité disposer de l'analyse multicritère déterminant le choix des sites, en l'occurrence Malavau pour les Gens du voyage suisses et la jonction autoroutière Delémont-Est pour les Gens du voyage étrangers, située sur le territoire de Courrendlin. L'Exécutif souhaite connaître les arguments cantonaux et disposer de l'analyse multicritère, comprenant une dizaine de sites potentiels. Il souhaite également connaître les garanties de cette installation et une réponse aux interrogations du Conseil d'administration d'innodel SA, pour que le futur Parc suisse de l'innovation et les Gens du voyage puissent cohabiter sur ce lieu. M. Chappuis rappelle que la décision finale appartiendra au Parlement jurassien et il espère que cette problématique puisse se régler à la satisfaction de chacun.

**M. Christophe Günter** est partiellement satisfait.

**M. Thierry Kamber**, PS, relève qu'un panneau publicitaire de grand format a été installé aux abords de la Vieille Ville, ce qu'il faut éviter, selon lui. Il demande au Conseil communal comment il envisage de maîtriser l'espace, aux entrées ou à l'intérieur de la ville.

**M. Patrick Chapuis** indique que ce fait sera contrôlé. Par ailleurs, l'affichage est soumis à l'autorisation de la Ville et ne doit pas entraver le trafic ni gêner le confort de la population. Il rappelle le groupe de travail planchant sur l'affichage culturel, avec le projet d'installer aux entrées de la ville des panneaux diffusant des informations concernant notamment les manifestations et l'animation en ville. La publicité ne devrait pas y être autorisée. De plus, la Société générale d'affichage gère la publicité sur les panneaux installés en ville et nul n'est autorisé à y poser des affiches.

**M. Thierry Kamber** est satisfait.

**M. Renaud Ludwig**, PCSI, relève que le regroupement des sites de la Maison de l'Enfance générera des problèmes de transport des enfants vers les écoles delémontaines. Comment le Conseil communal résoudra-t-il cette question ? Engendrera-t-elle des frais supplémentaires en personnel ou des acquisitions de véhicules ?

**Mme Esther Gelso** confirme le défi à relever chaque année, vu les horaires scolaires changeants et le manque d'harmonisation dans les classes. Ainsi, le bus de la Maison de l'Enfance desservira les lieux les plus éloignés, avec le soutien d'un second véhicule aux heures de midi, ce qui induira des frais supplémentaires. La Ville incite les parents et enfants, lorsque possible, à faire le trajet à pied vu qu'ils sont accompagnés. Pour 2017, le département étudie la possibilité de recourir à un vélobus, qui contribuerait à la promotion de la mobilité douce. D'ici à la fin de l'année scolaire, il aura trouvé une solution pour tous les groupes scolaires.

**M. Renaud Ludwig** est satisfait.

**Mme Laurence Studer**, UDC•UDF•sp, durant les travaux à la rue du Vieux-Château, suggère d'autoriser la circulation entre la Montée-des-Pâturages et la rue des Fléoles, de même qu'à la rue de la Fenaison, permettant de relier la route du Vorbourg à la rue des Moissons, ce qui fluidifierait le trafic aux heures de pointe.

**Mme Françoise Collarin** confirme que la rue du Vieux-Château n'est ouverte à la circulation que dans un sens, jusqu'à la pause estivale. Par la suite, des feux géreront le trafic. L'ouverture des deux passages demandée n'est pas envisagée pour éviter une utilisation exagérée des rues en question. Pour l'heure, les travaux n'ont généré que quelques réclamations, vu les explications préalables de la Ville.

**Mme Laurence Studer** est partiellement satisfaite.

**M. Christian Wirz**, PDC-JDC, estime que certains automobilistes circulent à trop grande vitesse à la rue des Moissons, notamment tôt le matin, en fin d'après-midi et devant l'école. Non opposé au radar sympathique, M. Wirz estime que la Police devrait plutôt sanctionner les fautifs par des amendes et il invite la Ville à entreprendre toute démarche nécessaire.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que la Police s'est rendue récemment sur un lieu pour constater des débordements dénoncés par des citoyens. Les appareils à disposition ont démontré que les automobilistes circulaient en-deçà des limitations de vitesse. Toutefois, la sécurité de tous les citoyens doit être assurée, raison pour laquelle il demandera aux agents de vérifier la situation à la rue des Moissons, en installant le radar sympathique ou autre.

**M. Christian Wirz** est satisfait.

## 5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter cette requête, qui répond aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Carina Mouzo Valiña, ainsi que son époux M. Paulo Duarte Farias, et leurs enfants Logan et Kylian Duarte Mouzo est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2016

**M. Marc Ribeaud**, PS, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), ne souhaite pas s'exprimer sur ce rapport.

## 7. CRÉDIT-CADRE DE FR. 900'000.- POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉNOVATION DES FONTAINES MUNICIPALES EN VIEILLE VILLE

**Mme Françoise Collarin** indique que les 14 fontaines de la Ville sont des éléments de grande qualité, certaines datant du 16<sup>e</sup> siècle. Depuis les rénovations réalisées en 2002 et 2004, de nombreux défauts provoquent des problèmes de fonctionnement et de gestion, notamment liés à l'alimentation et dus à des fuites. Le diagnostic d'entreprises spécialisées a déterminé les travaux à entreprendre, au niveau de l'éclairage également. Chaque fontaine sera démontée et les travaux discutés au cas par cas. Ils

débuteront cette année, vu la dégradation rapide de certains monuments, le traitement des six fontaines monumentales étant prioritaire. Pour respecter l'enveloppe budgétaire, la Ville pourrait renoncer à une restauration ou en ajouter une si les disponibilités financières le permettent. Le Conseil communal compte sur des subventions cantonale (Fr. 90'000.-) et fédérale (Fr. 180'000.- maximum).

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, relève l'importance des fontaines en Vieille Ville, qui contribuent à l'image de la ville et à l'attractivité des espaces publics. Aussi, le groupe PDC-JDC recommande d'accepter ce crédit.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, favorable à cette restauration, s'interroge sur le montant du crédit. A son sens, cette démarche devrait impliquer la population, par exemple par une souscription populaire. Selon lui, si les citoyens perçoivent ces biens comme leur appartenant, les déprédations diminueront. D'autre part, il souhaite connaître la part des travaux confiés à des entreprises locales. Pour ces raisons, il suggère de refuser l'entrée en matière.

**Mme Françoise Collarin** précise que la souscription n'est pas un moyen de financement habituel, d'autant que les citoyens participent aux dépenses de la Ville par leurs impôts. Elle reprendra ce sujet avec le Conseil communal pour renseigner M. Baettig ultérieurement. Dans la mesure du possible, la Ville sollicitera les entreprises locales, pour les travaux sanitaires et d'électricité. D'autres nécessiteront le recours à des spécialistes de la réfection de fontaines. Les bassins nécessitent un colmatage et une étanchéité parfaite pour l'installation d'un circuit d'eau, pour l'économiser.

**DECISION** : **l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.**

**Mme Laurence Studer**, UDC•UDF•sp, vu les circuits d'eau qui seront installés dans les fontaines, demande si l'eau sera encore potable.

**Mme Françoise Collarin** indique que l'eau ne sera plus potable. Cette solution est toutefois préférable à l'arrêt des fontaines en été, comme cela a été le cas ces dernières années en raison de la pénurie d'eau, et pour des motifs écologiques également.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, favorable aux économies d'eau, demande si une solution pourrait être trouvée pour que la Vieille Ville aménage quelques points d'eau potable, par des robinets automatiques par exemple, qui consommeraient beaucoup moins d'eau que les fontaines actuelles.

**Mme Françoise Collarin** relaiera cette proposition pour proposer des points d'eau, comme l'offrent de nombreuses grandes villes.

**DECISION** : **le crédit-cadre de Fr. 900'000.- pour les travaux d'assainissement et de rénovation des fontaines municipales en Vieille Ville est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## **8. CRÉDIT DE FR. 876'000.- POUR L'UTILISATION DE LA PROVISION ÉQUIVALENTE À LA FONDATION POUR LE THÉÂTRE DU JURA POUR LA RÉALISATION DE LA SALLE DE SPECTACLES**

**M. Damien Chappuis**, maire, rappelle la demande du Parlement jurassien à la Fondation pour le Théâtre du Jura de récolter quelque 8 millions de francs pour le financement partiel de l'infrastructure. Détaillant les caractéristiques du futur théâtre, M. Chappuis souligne que le bilan des comptes communaux présente une provision de Fr. 876'000.- depuis de nombreuses années qui, selon lui, mérite d'être utilisée pour ce projet. Le Conseil communal avait renoncé à l'utiliser pour la rénovation du Forum Saint-Georges, vu qu'elle ne prévoyait pas une véritable salle de spectacles. L'Exécutif a informé le Gouvernement jurassien qu'il était disposé à verser ce don pour boucler le crédit d'investissement en faveur du théâtre, sous réserve de l'accord du Conseil de Ville. En cas de décision négative, la provision sera dissoute. La récolte atteint presque le montant demandé mais la fondation a besoin d'un geste supplémentaire. Avec le Théâtre du Jura, Delémont et le Canton disposeront d'un complexe immobilier, valorisant un terrain stratégique, offrant une salle de spectacles et des commerces, de même que 80 logements, des espaces publics et de nouveaux emplois. En conclusion, M. Chappuis indique que les promoteurs ne réaliseront ce complexe que si le théâtre se construit.

**M. Diego Tomaselli**, PS, regrette que le message ne cite pas le terrain cédé par la Ville, estimé entre 2 et 3 millions de francs. Le don supplémentaire devrait assurer une contrepartie pour les Delémontains. Aussi, le groupe socialiste demande à l'Exécutif d'entamer des négociations pour faciliter l'accès aux spectacles pour les apprentis/étudiants, les bénéficiaires de l'AVS et les ménages à bas revenus, par exemple par des billets dégriffés. D'autre part, il demande que les entreprises et les sous-traitants qui œuvreront à la construction fournissent, dans les domaines couverts par une convention collective de travail, une

attestation de respect des conventions délivrées par les commissions paritaires. Ces engagements inciteront le groupe socialiste à soutenir le crédit.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, rappelle que son groupe a toujours soutenu ce projet et qu'il acceptera également le don. Toutefois, il a le sentiment d'y être forcé, alors que certains éléments ont été occultés. En effet, la cession du terrain par la Ville devait être la seule contribution de la capitale à la réalisation du théâtre. Aujourd'hui, le Conseil communal invite le Législatif à accepter l'utilisation de la provision qui, du reste, passe presque inaperçue dans les comptes. Toutefois, M. Schaller relève les appartements inclus dans le complexe, qui devraient amener de nouveaux habitants et des recettes fiscales supplémentaires.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, favorable au théâtre et rappelant lui aussi la cession de terrain, indique que le Conseil communal n'est pas forcé de dissoudre la provision et qu'il n'y a pas urgence à le faire, vu qu'elle avait été quelque peu oubliée. Qualifiant ce fait de chantage, le groupe PLR souhaite que ce théâtre soit celui des citoyens et non des institutions. En effet, il se demande si le marché initial, impliquant que les institutions financent les deux tiers du projet et la fondation le solde, est encore valable, vu que ces institutions, en particulier Delémont, sont sollicitées pour combler le reste du financement. De plus, M. Crevoisier rappelle que le budget de fonctionnement annuel atteindra environ 3 millions de francs, pour lequel la Ville sera certainement aussi sollicitée pour un soutien quelconque.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, relève que les milieux économiques ne sont pas très généreux dans cet appel de financement, qui atteint quelque 7 millions de francs. Selon lui, la provision ad hoc ne peut être affectée qu'à la création du Théâtre du Jura, aucun autre projet similaire ne pouvant se développer à Delémont. Cette affectation est donc fondée, juste et légale. Sans ce don supplémentaire, la réalisation du complexe serait différée, ce qui n'est pas souhaitable et engendrerait le risque que le projet ne se concrétise pas. M. Miserez relève les objectifs culturels, sociaux et urbanistiques de cette infrastructure, devisée à plus de 80 millions de francs à Delémont. Le don équivaut à 1 % de ce montant. Favorable aux contreparties demandées par le groupe socialiste, M. Miserez regretterait que cette infrastructure importante ne se réalise pas, d'autant que le don supplémentaire, même s'il n'était pas planifié, est un investissement rentable, et il invite à l'accepter.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, relève que l'appel de la fondation a permis une récolte de fonds inespérée, à laquelle nul ne croyait, même si le montant de 8 millions de francs n'est pas encore atteint. Il invite le Conseil de Ville à accepter le don, soulignant l'ampleur et l'importance du théâtre dans le Jura comme nulle part ailleurs en Suisse, dans les écoles notamment, quelque 600 enfants étant actifs dans cet art. L'absence de salle de spectacles empêche toute reconnaissance de ce genre de compétences. De l'avis de M. Rebetez, les contreparties sont les retombées économiques pour la Ville, la qualité de vie offerte aux citoyens au niveau culturel et les emplois créés.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, sans remettre en cause le projet, estime que la fondation peine à trouver les fonds nécessaires et s'étonne que l'Etat soit sollicité pour trouver un solde de financement, préférant demander à la population de se mobiliser pour ce projet, en lui proposant de contribuer au financement.

**M. Diego Tomaselli**, PS, s'étonnant de la réaction de M. Rebetez s'agissant des contreparties, rappelle que le groupe CS•POP•Verts avait déposé une motion demandant de rendre accessible le spectacle de la Confrérie des jardiniers par des prix abordables. C'est d'ailleurs cette motion qui a inspiré le groupe socialiste pour suggérer les contreparties.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Conseil communal agit en toute transparence et n'exerce aucun chantage, propos qui l'ont surpris. L'Exécutif n'a effectivement pas cité dans le message la cession de terrain, ce fait étant connu de chacun. M. Chappuis confirme la parcelle de terrain de quelque 5'000 m<sup>2</sup> cédée par la Ville, estimée entre 2 et 3 millions de francs, et que cette cession devait être la seule contribution de la Ville. A cette époque, la provision existait déjà depuis longtemps. La décision de l'utiliser appartient au Législatif mais un refus remettrait en cause la nécessité de la conserver. S'agissant des contreparties, outre le nom de la Ville affiché dans le complexe, des salles ou des abonnements gratuits seront disponibles, pour les retraités ou les étudiants notamment, et durant un laps de temps à déterminer. Quant aux conventions collectives de travail, elles seront prises en considération et imposées dans les contrats qui seront attribués.

Pour l'heure, M. Chappuis insiste sur la nécessité de boucler l'investissement avant d'aborder le fonctionnement, les investisseurs ne souhaitant plus attendre. A ce stade, ils doivent recevoir des garanties, faute de quoi ils risquent de se détourner de ce projet, débuté il y a cinq ans. M. Chappuis compte sur un bouclage de l'investissement à fin juin, le Gouvernement devant alors se prononcer après la pause estivale. Des aménagements, notamment au niveau des routes, seront également nécessaires, pour lesquels le Conseil de Ville sera sollicité. Finalement, il s'étonne des propos de M. Baettig, relevant que la fondation a trouvé quelque 6.6 millions de francs, ce qu'il juge extraordinaire. D'autre part, il met en

exerger la souscription publique ouverte depuis un certain temps à laquelle chaque citoyen peut participer et qui a permis de récolter plusieurs dizaines de milliers de francs.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, rappelant son soutien au projet et à l'affectation de la provision, souhaite toutefois qu'elle soit utilisée partiellement, à hauteur de Fr. 500'000.-, afin de conserver une marge de manœuvre pour l'avenir, en particulier pour un besoin dans le budget de fonctionnement.

**M. Damien Chappuis**, maire, remerciant le groupe PLR pour son soutien, demande à M. Crevoisier s'il souhaite conserver une provision de Fr. 370'000.- pour une future salle de spectacles ou pour une participation au futur budget de fonctionnement.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, souhaite que Fr. 500'000.- soient affectés au financement du théâtre, la somme de Fr. 370'000.- étant conservée pour le budget de fonctionnement.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que le Législatif devra statuer, dans le budget communal, sur la manière dont la Ville participera au budget de fonctionnement du théâtre. Il rappelle également les dispositions imposées par le Parlement jurassien, en ce sens que sur le budget de fonctionnement prévu de 3 millions de francs, la fondation serait amenée à trouver un million de francs, le solde étant financé par l'Etat. Vu les réactions de certaines entreprises à l'annonce de ces chiffres, une entreprise externe a été mandatée pour réévaluer le budget d'exploitation et fixer le seuil minimum pour lancer le théâtre, en l'occurrence 1.5 million de francs, dont Fr. 500'000.- à récolter par la fondation. Toutefois, le budget d'investissement doit absolument être bouclé afin que la fondation obtienne des garanties d'autres partenaires qui participeront au budget de fonctionnement. Il suggère donc de refuser cette proposition, qui augmenterait de Fr. 376'000.- le solde à trouver par la fondation, dans un laps de temps relativement court, et qui péjorerait la situation actuelle.

**DECISION** : la proposition de M. Crevoisier de remplacer l'alinéa 1 de l'arrêté par le texte "Un crédit de Fr. 500'000.- à prélever sur la provision *Construction salle de spectacles* est accepté. Le solde de la provision est maintenu (solde en réserve pour le fonctionnement)." est refusée par 31 voix contre 5.

**DECISION** : le crédit de Fr. 876'000.- pour l'utilisation de la provision équivalente à la Fondation pour le Théâtre du Jura pour la réalisation de la salle de spectacles est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

#### 9. **CRÉDIT DE FR. 110'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE LA PASSERELLE DE MORÉPONT PAR UN OUVRAGE PROVISOIRE**

**Mme Françoise Collarin** indique que la Ville a entamé diverses démarches afin de trouver une solution provisoire pour la passerelle de Morépont. La Ville a pris contact avec l'armée suisse qui ne dispose pas de pont provisoire de cette taille ni de moyen de levage. L'appel à une entreprise spécialisée s'avère donc nécessaire. Quelques militaires et membres de la protection civile pourraient être mis à disposition de la Ville, et l'armée pourrait établir le projet. Son engagement est toutefois subordonné à l'accord de la Société suisse des entrepreneurs, qui requiert une attestation de non-concurrence. Vu la charge de travail du Département UETP, un mandat de coordination serait attribué à un ingénieur de la place et une offre devrait être demandée pour la construction d'une passerelle provisoire, estimée à Fr. 160'000.-. Par ailleurs, Mme Collarin indique que la Ville a attribué un autre mandat pour l'établissement du projet *Delémont marée basse* dans le secteur concerné, permettant d'avancer la construction de la passerelle définitive de Morépont en 2019, voire 2020.

Dans ces circonstances, les Commissions UETP et des finances ont émis un préavis négatif s'agissant du crédit, estimant son montant disproportionné en comparaison de la durée de vie de l'ouvrage provisoire. Ainsi, le Conseil communal laisse le choix au Conseil de Ville de statuer sur cette dépense. Si le crédit est refusé, la passerelle actuelle sera démontée au cours des prochaines semaines.

**M. Grégoire Monin**, PS, en sa qualité de président de la Commission UETP, confirme le préavis négatif de cette commission. Elle estime que si la proposition de l'Exécutif répond aux exigences de délais stipulés dans la motion ad hoc, elle n'est pas économique, l'investissement n'étant pas justifié pour une période de deux à trois ans. La commission relève que les usagers se sont accommodés de cette situation et elle préfère une solution définitive dans des délais plus courts. Par ailleurs, le groupe socialiste refusera le crédit.

**M. Paul Fasel**, PCSI, regrette que l'ouvrage ne puisse pas être remplacé plus rapidement mais le montant du crédit l'incite à le refuser. Toutefois, il relève que l'installation de la nouvelle passerelle est avancée en 2019-2020 dans le cadre du projet *Delémont marée basse*, ce dont il se réjouit.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, s'étonne des différences de positions entre le précédent crédit et celui-ci, jugé moins obligatoire. A son sens, comme le crédit découle d'une motion, un refus obligerait le Conseil communal à présenter un nouveau projet, faute de quoi le groupe auteur de la motion pourrait saisir le Service des communes. Par ailleurs, cette passerelle est encore empruntée malgré son accès interdit, ce qui représente un danger. M. Christe juge le montant de cette dépense acceptable, considérant le montant des investissements prévus ces prochaines années, d'autant que le crédit sera financé par le fonds des digues. Il précise que le quartier est habité par de nombreux étrangers qui ne doivent pas être préterités et qui, selon lui, doivent aussi pouvoir développer la ville et non seulement payer des impôts. La passerelle contribue à la mobilité douce dans ce quartier. Faute d'infrastructure, les piétons empruntent la rue du 24-Septembre, où la limitation de vitesse n'est pas respectée.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, précise le but d'une motion, en l'occurrence de réaliser un projet de passerelle, ce qu'a fait le Conseil communal, même si sa proposition ne convient pas au Législatif. Ce dernier ne souhaite pas un autre projet mais attendre deux ans l'installation de la nouvelle passerelle. Selon M. Miserez, la motion est parfaitement réalisée. Par ailleurs, emprunter la passerelle actuelle malgré l'interdiction municipale est une infraction punissable. Du reste, elle sera démontée tout prochainement, selon la disponibilité des entreprises à solliciter.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, se dit satisfait vu que le Conseil communal propose une solution, tout en relevant que les critiques émises sont justifiées. Bien que le critère du délai soit respecté, son coût est élevé. Il aurait souhaité une solution plus créative, visant à trouver une solution sans engager trop de temps et d'argent. D'autre part, la solution proposée par l'Exécutif est conditionnée à de nombreux éléments. M. Crevoisier confirme que la passerelle actuelle est régulièrement empruntée. Les utilisateurs ne se plaignent pas vu que la présente alternative a été décrite dans la presse. M. Crevoisier acceptera le crédit même s'il estime sa motion mal réalisée. De plus, la dépense sera financée par un fonds existant, sans impact sur le compte de fonctionnement ni sur l'endettement.

**Mme Françoise Collarin** indique que la proposition découle des recommandations émises par le Conseil de Ville. L'armée ne fournit plus les mêmes prestations qu'antérieurement. Une passerelle répondant aux normes de sécurité doit être installée et Mme Collarin se dit stupéfaite que des usagers empruntent encore cette passerelle, malgré les interdictions et les dispositions communales. Actuellement, le Département UETP accélère le projet *Delémont marée basse* dans ce secteur, dont les travaux font l'objet de subventions fédérale et cantonale, qui nécessitent des démarches complexes. A titre d'exemple, elle indique que sans la signature des autorités qui subventionnent, le chantier ne peut pas débuter. Mme Collarin rappelle que les trois passerelles prévues sur la Sorne ne correspondent pas à celles de randonnées pédestres et elle laisse le Législatif statuer sur ce crédit, que les commissions n'approuvent pas, tout en déplorant les propos de M. Christe.

**M. Pierre Chételat**, PLR, souligne que le crédit contient les coûts liés à la déconstruction de la passerelle existante, qui interviendra de toute manière. Ainsi, Fr. 12'000.- peuvent être retirés du crédit. D'autre part, certaines parties de la passerelle provisoire pourraient être réutilisables pour la passerelle définitive, cette possibilité n'ayant pas été étudiée, ce qu'il regrette. Finalement, il invite à accepter ce crédit.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, en cas de refus, demande si un chemin passant par l'écoquartier pourrait être prévu pour rejoindre la passerelle du Gros-Seuc. D'autre part, une alternative plus simple pourrait-elle être étudiée ? En dernier lieu, M. Rebetez met en exergue les normes suisses qui engendrent des coûts très élevés.

**Mme Françoise Collarin** indique que le lit de la rivière doublera dans ce secteur, raison pour laquelle les parties de passerelles ne peuvent pas être réutilisées. Les trois passerelles sur la Sorne seront préfabriquées en corten et fournies sur supports en béton. D'autre part, elles doivent répondre à des critères de sécurité, la responsabilité incombant à la Ville. Toutefois, elle retient la proposition de créer un chemin passant par l'écoquartier.

**DECISION** : le crédit de Fr. 110'000.- pour le remplacement de la passerelle de Morépoint par un ouvrage provisoire est refusé par 24 voix contre 9.

**M. Jude Schindelholz**, président, propose une interruption de séance.

**DECISION** : l'interruption de séance est acceptée.

10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/17 - "REPENSER L'ACCUEIL ET LE PARCAGE À LA PLACE DE L'ETANG", CS•POP•VERTS, MME COLETTE PETIT**

**Mme Colette Petit**, CS•POP•Verts, estime que les deux places de taxi créées à la place de l'Etang ne sont pas utilisées et qu'elles devraient être prévues à un autre endroit. D'ailleurs, certains automobilistes,



qui ne trouvent pas de place de stationnement sur ce lieu, s'y garent. D'autre part, lors de manifestations en Vieille Ville, notamment la Danse sur la Doux, la place de l'Etang ne dispose pas de places en suffisance pour accueillir tous les visiteurs. La Police aide du reste les automobilistes à se garer même en dehors des emplacements, pour éviter les stationnements gênants. Mme Petit est d'avis que la Ville connaît un gros problème de stationnement, au contraire de Soleure notamment, qui dispose d'une zone piétonne entourée de plusieurs parkings. Selon elle, un parking souterrain fait défaut en Vieille Ville, fait également ressenti par certains propriétaires de logements qui ne parviennent pas à les louer faute de place de parc. Habitante de la Vieille Ville, Mme Petit indique que la place Monsieur, le Gros-Pré et la place de l'Etang sont souvent complets.

Plusieurs projets ont été menés visant la construction d'un parking à la place de l'Etang. Des études géologiques ont également démontré que des sources existaient sous ce parking. Toutefois, un entrepreneur de la place avait réalisé un sondage pour savoir si des habitants de la Vieille Ville accepteraient d'acheter des places privées dans un parking, au coût de Fr. 50'000.-, ce qui valoriserait une propriété. Mme Petit invite donc le Conseil communal à actualiser ce projet pour offrir des places de stationnement aux citoyens fréquentant la Vieille Ville, tout en prévoyant une construction participative.

**Mme Françoise Collarin** rapporte que, selon les études du Réseau Vieilles Villes, le nombre de places de parc est suffisant à Delémont, même si elles sont mal utilisées par les automobilistes qui stationnent leur véhicule toute la journée. Mme Collarin précise que la Ville dispose d'un fonds alimenté par les propriétaires d'immeubles ne disposant pas de place de stationnement, comme requis par le Règlement sur les constructions. Toutefois, le fonds est insuffisant pour financer la construction d'un parking. Mme Collarin rappelle que la Ville a réorganisé le stationnement à la place de l'Etang, ce qui donne entière satisfaction. Les deux places réservées aux taxis découlent des discussions avec les chauffeurs pour qu'ils ne stationnent pas à la rue de la Préfecture et restent proches des lieux publics. D'autre part, les véhicules ne peuvent plus entrer en Vieille Ville après 21 heures, pour la tranquillité des habitants.

De ce fait, le Conseil communal n'entre pas en matière sur la suppression de ces places et propose de refuser le postulat. En ce qui concerne le projet de parking, Mme Collarin invite Mme Petit à déposer un second postulat demandant à l'Exécutif d'actualiser le dossier. Finalement, elle relève que Delémont dispose de plusieurs parkings en ouvrage, dans les centres commerciaux notamment. Les habitants doivent changer leurs habitudes et parquer leur véhicule là où la place est disponible. L'enjeu pour Delémont consiste plutôt à dissuader la circulation, en incitant les habitants à opter pour la mobilité douce lors de courts déplacements.

**M. Marc Ribeaud**, PS, est d'avis qu'il faut laisser aux citoyens le temps de changer leurs habitudes s'agissant des places de taxis, à prévoir éventuellement au Cras-du-Moulin, et rejette ce point du postulat, tout comme celui relatif à la construction d'un parking, vu les études préalablement réalisées. D'autre part, le complexe du Théâtre du Jura prévoit la construction d'un parking et deux gros projets ne peuvent pas être lancés simultanément car ils disperseraient les forces. Le groupe socialiste refusera donc le postulat.

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, estime que la place de l'Etang est problématique car les espaces de circulation sont difficiles, même à pied ou à vélo. Située à l'entrée de la Vieille Ville, elle pourrait être mieux utilisée, à condition de prévoir le stationnement en souterrain pour retrouver des espaces verts. Les parkings aux alentours ne favorisent pas la fréquentation des magasins de la Vieille Ville, qui rencontrent des difficultés. De plus, M. Beuret souligne que le postulat demande de réactualiser une étude et non de lancer un chantier. Dans le cas d'un tel projet, la Ville peut avoir un rôle d'impulsion envers les promoteurs de parkings, sans financer la construction. Cette étude représente aussi l'opportunité de réaliser un espace public au-dessus du parking.

**Mme Colette Petit**, CS•POP•Verts, relève que les taxis ne souhaitent pas stationner loin des établissements publics. Son postulat concerne de plus le stationnement en Vieille Ville uniquement, vu le manque de places de stationnement aux abords de ce quartier, notamment lors de manifestations comme la Danse sur la Doux. Elle demande donc la réactualisation de l'étude, sans prévoir le chantier.

**M. Damien Chappuis**, maire, met en exergue l'interdiction d'entrer en Vieille Ville dès 21 heures pour la tranquillité des habitants, ce qui est également valable pour les taxis. Les habitudes doivent changer, ce que tente de réaliser la Ville par sa collaboration avec l'entreprise de sécurité dont les premiers résultats sont positifs. Le Cras-du-Moulin n'a pas été retenu pour les places de taxis vu que les emplacements pour le stationnement sont désormais moins nombreux dans ce secteur. Par ailleurs, M. Chappuis rappelle que la Danse sur la Doux a lieu une fois par année et que les visiteurs peuvent se stationner aux différents parkings de la ville. Il s'étonne des propos de Mme Petit, la Police ayant effectivement aidé les automobilistes à stationner correctement.

**DECISION :** le postulat 4.03/17 - "Repenser l'accueil et le parcage à la Place de l'Etang", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit, est refusé par 17 voix contre 16.

**11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/17 - "CRÉATION D'UNE MÉDIATHÈQUE DE LA VILLE DE DELÉMONT", PDC-JDC, M. CLAUDE CHÈVRE**

**M. Claude Chèvre**, PDC-JDC, informe avoir visité récemment la nouvelle médiathèque de Sion, au cœur de la Vieille Ville. Elle dispose de nombreux espaces de lecture et de consultation, pour les personnes de toute génération. Tous les chefs-lieux romands offrent une telle infrastructure. Delémont dispose de deux bibliothèques qui rencontrent un grand succès et emploient du personnel accueillant et compétent. Leurs prestations assurent une base pour tendre vers la médiathèque. Elles pourraient être réunies sur un même lieu, avec des surfaces plus importantes, leurs prestations pourraient être étendues en ajoutant des livres électroniques et des DVD, et des espaces conviviaux devraient être prévus. De l'avis de M. Chèvre, la médiathèque pourrait être le lieu de conservation de tous les documents relatifs à l'histoire de Delémont et sa région, sous toutes formes de support. Il demande donc au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise sur pied d'une médiathèque à Delémont.

**M. Patrick Chapuis** indique que ce postulat a reçu un accueil favorable des bibliothèques, qui ont accueilli 52'000 visiteurs en 2016. La capacité maximale des bibliothèques est aujourd'hui atteinte. M. Chapuis relève qu'une médiathèque requiert de grands locaux, ce qui représente la principale difficulté pour une telle infrastructure à Delémont. Le Conseil communal étudiera une solution, tout en relevant que les bibliothèques resteront en Vieille Ville.

**M. Toufiq Ismail-Meyer**, CS•POP•Verts, est d'avis que cette intervention est une motion, vu les démarches exigées. De plus, le changement de nom et l'offre en ebooks ne nécessitent pas un débat du Conseil de Ville mais doivent être discutés par les responsables ou la Commission de la culture. De l'avis de M. Ismail-Meyer, les bibliothèques sont déjà des médiathèques et leur emplacement est bien choisi. Leur réunion dans des locaux plus vastes n'est pas pertinente. Par ailleurs, le Musée jurassien d'art et d'histoire assume un travail de conservation de qualité et, selon M. Ismail-Meyer, créer une concurrence avec une médiathèque n'est pas opportune. Pour ces raisons, il invite à refuser le postulat mais encourage l'auteur à contacter les responsables pour étudier les améliorations découlant de véritables besoins.

**Mme Mansouratou Sokpolie**, PS, est favorable au postulat, les bibliothèques représentant le poste le plus important dédié à la culture dans les comptes. Elles offrent de plus des prestations de qualité pour les enfants et les adultes. Toutefois, l'étude doit respecter le Plan d'aménagement local qui préconise le maintien des bibliothèques en Vieille Ville.

**DECISION :** le postulat 4.04/17 - "Création d'une médiathèque de la Ville de Delémont", PDC-JDC, M. Claude Chèvre, est accepté à la majorité évidente, avec 6 avis contraires.

**12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/16 - "POUR UNE VIEILLE VILLE QUI VIT", CS•POP•VERTS, M. TOUFIQ ISMAIL-MEYER**

**Mme Françoise Collarin** indique que le postulat correspond aux démarches entreprises par la Ville, soucieuse de revitaliser la Vieille Ville. Cependant, le nombre de commerces reste stable, même si le projet Vieille Ville Plus prévoit des mesures les incitant à rester ou s'installer dans ce quartier. Une nouvelle identité commerciale et une stratégie de promotion des commerces ont été instaurées en 2015 par le Groupement des commerçants de la Vieille Ville. La collaboration des commerçants dans les démarches de la Ville est importante. Des actions symboliques ont été organisées, comme le concours *Vieille Ville fleurie*, les actions de Noël et diverses manifestations, notamment Delémont.BD. Le projet Vieille Ville Plus prévoit les actions suivantes visant à maintenir et promouvoir le développement des commerces dans ce lieu :

- travailler avec les commerçants et les restaurateurs à la définition d'une marque Vieille Ville de Delémont, pour identifier les projets et les enseignes, les restaurants et leur ensemble ;
- positionner le commerce et l'artisanat de la Vieille Ville aux niveaux local, régional, définissant des mesures de promotion communes tout au long de l'année ;
- dynamiser les marchés et les foires ;
- inventorier des locaux vides, prendre contact avec les propriétaires pour connaître leurs intentions et rechercher de nouveaux locaux en collaboration avec l'Union des commerçants et le Groupement des commerçants de la Vieille Ville.

S'agissant des émoluments, les commerçants ne peuvent pas en être exonérés pour des raisons légales et d'équité envers l'ensemble des commerçants de la ville. En dernier lieu, Mme Collarin indique que le projet Vieille Ville Plus occupe une chargée de mission à 20 %.

**13. RÉPONSE À LA MOTION 5.14/16 - "LIMITER LE TRAFIC DE TRANSIT PAR LES ROUTES DE DESSERTÉ", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

**Mme Françoise Collarin** indique que la Ville a entamé plusieurs réflexions sur certaines routes secondaires, dont le trafic est surchargé à divers moments. Les projets publiés par la Ville ont fait l'objet de nombreuses oppositions qui n'ont pas été retirées. Le Conseil communal prend toutes les mesures pour résoudre cette problématique, notamment à la route du Vorbourg ou à la rue du Temple, où les contacts avec les riverains sont réguliers. S'agissant de la rue du Temple en particulier, les travaux seront réalisés en fonction également des aménagements à la route de Bâle, liés au complexe du Théâtre du Jura, dont l'étude n'a pas encore commencé. Le Plan directeur de mobilité douce aide à la concrétisation des mesures et les automobilistes sont encouragés à utiliser les routes collectrices.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, remerciant Mme Collarin pour sa réponse, demande si des aménagements innovants et peu onéreux - pose de panneaux - pourraient être réalisés entretemps.

**Mme Françoise Collarin** rapporte que la Ville crée des trottoirs traversants à divers endroits, pour décourager les passages ou du moins freiner la vitesse, ce qui semble fonctionner. D'autres aménagements de moindre importance sont aussi faits dans certains endroits.

**14. RÉPONSE À LA MOTION 5.15/16 - "POUR UNE GESTION DURABLE DU PATRIMOINE FONCIER", CS•POP•VERTS, M. TOUFIQ ISMAIL-MEYER**

**Mme Françoise Collarin** indique que la Ville procède de façon identique avec chaque partenaire intéressé à un droit de superficie. Ce droit concède à l'intéressé un droit distinct et permanent sur l'immeuble concerné et est inscrit au Registre foncier comme servitude à charge du bénéficiaire. La Ville dispose d'ores et déjà d'un contrat-type contenant des dispositions générales et quelques propositions pour certaines clauses, selon le genre de construction et l'attente du maître d'ouvrage. Elles concernent la durée du droit de superficie et le calcul de la rente, qui dépendent de l'objet. La fin du droit de superficie conduit à la remise en état du terrain ou au versement d'une indemnité. Mme Collarin précise que cette pratique est courante à Delémont et qu'elle a toujours donné satisfaction.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, informe que l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique organise le 14 septembre prochain une journée d'étude dédiée au problème du droit de superficie, en particulier dans les communes et les collectivités publiques. M. Miserez se dit déçu de la réponse de l'Exécutif, étant favorable à l'étude d'un règlement-type, même si des adaptations sont nécessaires au cas par cas. L'exemple de Bâle est convaincant et les coopératives en particulier ont besoin de conditions-cadres pour pouvoir négocier les droits de superficie.

**M. Toufiq Ismail-Meyer**, CS•POP•Verts, se déclare extrêmement déçu, estimant sa motion non respectée, vu qu'elle demandait une étude pour proposer un contrat-type inspiré du modèle bâlois pour régler des éléments de portée générale. Il qualifie la réponse du Conseil communal comme étant arrogante. D'autre part, ce dossier encourage également les travaux d'entretien des bâtiments jusqu'à la fin du droit et prévoit des standards de qualité (développement durable, critères sociaux, architecture notamment). De plus, ce modèle-type aurait été une initiation économique de manière mesurée, offrant les mêmes conditions à chacun. Finalement, M. Ismail-Meyer souhaiterait consulter le contrat-type de la Ville.

**15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/17 - "TARIF DES CARTES JOURNALIÈRES CFF", CS•POP•VERTS, MME JEANNE BEURET**

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, n'est pas satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION :** l'ouverture de la discussion est acceptée.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, relève que les comptes indiquent que les cartes journalières CFF rapportent environ Fr. 20'000.- annuellement. Se réjouissant du bon fonctionnement de cette prestation, Mme Beuret ne comprend toutefois pas que la Ville réalise un bénéfice. Si tel n'est pas le cas, la ligne budgétaire ad hoc devrait être ajustée pour déterminer le bénéfice réel de cette prestation. Mme Beuret propose donc de créer un fonds alimenté par les bénéfices retirés de la vente des cartes journalières pour mettre sur pied un autre projet visant une meilleure mobilité et de meilleurs services publics.

**16. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**

- **question écrite 2.03/17** - "Utilisation de la piscine couverte de Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
- **question écrite 2.04/17** - "Quels moyens pour pacifier les nuits delémontaines en fin de semaine ?", PS, M. Marc Ribeaud
- **postulat 4.05/17** - "Enterrons les places de parking... et plus si entente", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.03/17** - "Favoriser les produits issus de la production biologique et régionale", PS, M. Laurent Crevoisier
- **motion 5.04/17** - "Aperçu des activités externalisées", PS, M. Diego Tomaselli
- **motion 5.05/17** - "Pour une solution alternative à la fermeture de la Maison de l'enfance en fin d'année", PS, M. Grégoire Monin
- **motion 5.06/17** - "Pour une politique de promotion démographique active", PDC-JDC, M. Alain Beuret
- **motion 5.07/17** - "Plan de sauvetage pour le CCRD", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez

La séance est levée à 22 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay

Delémont, le 12 juin 2017